



*COPIE de Lettre du Roi à l'Assemblée
Nationale.*

*Cave
Jolo*

Du 26 Décembre 1790.

Fre

26928

JE viens d'accepter le Décret du 27 Novembre dernier. En déférant au vœu de l'Assemblée Nationale, je suis bien aise de m'expliquer sur les motifs qui m'avoient déterminé à retarder cette acceptation, sur ceux qui me déterminent à la donner en ce moment : je vais le faire ouvertement, franchement, comme il convient à mon caractère. Ce genre de communication entre l'Assemblée Nationale & moi, doit resserrer les liens de cette confiance mutuelle, si nécessaire au bonheur de la France.

J'ai fait plusieurs fois connoître à l'Assemblée Nationale la disposition invariable où je suis d'appuyer par tous les moyens qui sont en moi, la Constitution que j'ai acceptée & juré de maintenir. Si j'ai tardé à prononcer l'acceptation sur son Décret, c'est qu'il étoit dans mon cœur de désirer que les moyens de sévérité pussent être prévenus par ceux de la douceur ; c'est qu'en donnant aux esprits le temps de se calmer, j'ai dû croire que l'exécution de ce Décret s'effectueroit avec un accord qui n'en seroit pas moins agréable à l'Assemblée Nationale qu'à moi. J'espérois que ces motifs de prudence seroient généralement sentis ; mais puisqu'il s'est élevé sur mes intentions des doutes que la

droiture connue de mon caractère devoit éloigner, ma confiance en l'Assemblée Nationale m'engage à accepter.

J'ai des droits à la sienne ; & je le répète encore, il n'est pas de moyen plus sûr, plus propre à calmer les agitations, à vaincre toutes les résistances, que la réciprocité de ce sentiment entre l'Assemblée Nationale & moi ; elle est nécessaire, je la mérite, j'y compte.

Signé LOUIS.

Et plus bas, M. L. F. DU PORT.

A P A R I S,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. D C C. X C.



22

1870